

Événement

ALSTOM LA NOUVELLE TRAHISON

Il y a cinq ans, la vente de ce fleuron de notre industrie au géant américain de l'énergie était déjà un scandale en soi. Aujourd'hui, ce sont les possibles manœuvres de General Electric pour miner sa branche française qui devraient susciter la colère. **PAR NATACHA POLONY**



Le gâchis est vertigineux. Mais, curieusement, l'impunité semble totale. L'affaire Alstom, que notre confrère Jean-Michel Quatrepoint avait, dans l'indifférence générale, qualifiée dès 2015 de « scandale d'Etat », ressemble à une déflagration sans fin qui raconte la faillite de l'industrie française avec la bénédiction de ceux qui devraient la défendre et la promouvoir. Dans cette histoire, l'incompétence le dispute à l'hypocrisie, sur fond d'impérialisme économique américain. Une fois de plus, ce sont les salariés, ceux d'Alstom et ceux de General Electric, qui en paient le prix.

En 2014, la vente d'Alstom à General Electric s'est faite dans la plus totale opacité. Il a fallu le livre d'un cadre d'Alstom, Frédéric Pierrucci, littéralement pris en otage par la justice américaine



Vincent Jarousseau / Hans Lucas

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE à l'époque de la vente d'Alstom, Emmanuel Macron avait alors pour conseiller Hugh Bailey (à d.). En avril, ce dernier a été nommé directeur général de General Electric France, un mois avant l'annonce du plan social.

et emprisonné dans des conditions dantesques, pour que le grand public comprenne que le PDG d'Alstom, Patrick Kron, avait bradé un fleuron industriel français pour s'épargner de fâcheux ennuis. Mais il n'était pas seul décisionnaire, et, comme l'a lâché Arnaud Montebourg fin 2017 devant l'Assemblée nationale, « tout Paris était loué ». Le lobbying

de General Electric a trouvé des oreilles – et des poches – grandes ouvertes (lire l'article, p. 16).

Les personnages de ce vaudeville pathétique où la France a perdu gros ont tous la caractéristique d'y avoir largement gagné. Et d'avoir pu se féliciter des choix du ministre de l'Économie de l'époque, Emmanuel Macron. Celui qui, aujourd'hui, disserte sur la nécessité de résister à la toute-puissance des grands groupes américains n'a vu aucune objection à ce qu'une industrie stratégique soit abandonnée à General Electric. Alstom allait mal, il fallait sauvegarder l'emploi, plaideront certains. Raté. General Electric non seulement n'a pas créé les 1 000 emplois promis, mais aurait profité, comme le montrent les documents que nous publions avec nos confrères du Média, d'un montage financier de nature à justifier aujourd'hui 800 licenciements à Belfort (lire l'enquête, p. 12).

Des employés broyés

L'affaire Alstom nous raconte la trahison des intérêts français par des élites occupées à pantoufler entre public et privé. Elle illustre non seulement l'aveuglement stratégique mais aussi l'absence totale de patriotisme de ceux qui, *in fine*, s'en tireront toujours dans un système qui broie les ouvriers et les employés. La désindustrialisation de la France n'est pas une fatalité. Elle est le résultat de cette trahison. ■



RÉVÉLATIONS

ALSTOM, LE RAPPORT QUI ACCUSE

Un document d'experts mandatés par les syndicats s'interroge sur l'organisation d'un naufrage industriel. L'actionnaire américain du site de Belfort aurait-il pu contraindre sa filiale française à supporter un déficit artificiel... pour justifier des réductions d'effectifs ? **PAR ÉTIENNE GIRARD**



Au téléphone, un membre éminent de l'intersyndicale de General Electric (GE) Belfort soupire, sidéré : « *On a une situation financière qui est déconnectée de la situation opérationnelle puisque plus on a de commandes, plus on a de déficit.* » Puis la conclusion, désabusée : « *Donc ça permet de faire des plans sociaux à tire-larigot.* » A l'issue de l'interview, ce syndicaliste finira par demander l'anonymat. Une prudence compréhensible : GE a annoncé un millier de suppressions de postes sur son site de Belfort, dont 792 dans la seule production de turbines à gaz. Et, forcément, il ne fait pas bon attirer l'attention sur les écrits qui accusent.

Plus grave encore, au sein de l'intersyndicale le malaise se double d'une forme d'incrédulité depuis la publication, le 24 juin dernier, d'un rapport confidentiel du cabinet d'experts indépendant Secafi, mandaté par le comité social et économique de General Electric France pour examiner les comptes de l'entreprise. Ce document, auquel *Marianne* a eu accès, tout comme le lanceur d'alerte Maxime Renahy,

auteur de *Là où est l'argent* (Les Arènes) et collaborateur du Média, a tout d'une bombe. Au fil de leurs 135 pages d'étude minutieuse, les experts taillent en pièces plusieurs aspects de la stratégie développée par la multinationale américaine, propriétaire de la branche énergie d'Alstom depuis 2014.

Le « prix de transfert »

Ils posent ainsi de nombreuses questions sur sa politique de répartition des coûts entre ses filiales. En particulier, les auteurs du rapport se demandent si les transactions à l'intérieur même du groupe General Electric n'ont pas pour but principal... d'affaiblir sa branche française. Au point que le député et patron du Parti communiste Fabien Roussel, alerté par des salariés durant l'été, a adressé le 30 juillet dernier un signalement au parquet national financier sur le sujet (lire l'interview, p. 15). « *C'est une pratique connue des grands groupes pour désosser une filière dans un pays* », fait valoir le parlementaire auprès de *Marianne*. Les constatations les plus troublantes des experts se concentrent sur ce que les connaisseurs de la fiscalité des multinationales

nomment le « prix de transfert ». Derrière cette appellation obscure se cache une pratique courante des grandes entreprises, régulièrement accusée de favoriser une optimisation fiscale outrancière. Il s'agit d'un jeu comptable consistant à effectuer des transactions entre sociétés d'un même groupe mais domiciliées dans des pays différents... donc avec des fiscalités différentes. Dans un rapport public de décembre 2016 intitulé « Adapter l'impôt sur les sociétés à une économie ouverte », le Conseil des prélèvements obligatoires s'inquiète de l'essor de cette technique et affirme que ces prix de transfert « *peuvent ainsi donner lieu à des sous-facturations et surfacturations afin de localiser artificiellement des bénéfices dans les Etats où la fiscalité est la plus attractive* ». General Electric France est fortement concerné par cette thématique puisque... 37 % de ses ventes (et 31 % de ses achats) se font au sein même du groupe.

Dans leur rapport sur la branche française du géant américain, GEEPF (General Electric Energy Products France), les consultants de Secafi notent justement que, « *lorsqu'il y a des prix de transfert* »

UNE BOMBE
Le cabinet d'experts indépendant Secafi, à la demande du comité social et économique, a passé au peigne fin les comptes de General Electric France.



Pascal Bastien / Divergence

LES ACTIONNAIRES AVANT L'AVENIR INDUSTRIEL

Les experts de Secafi se font sévères sur la stratégie financière du groupe General Electric et de sa branche française, stratégie qualifiée de « destructrice ». Ils notent en particulier que, entre 2009 et 2018, « le groupe a prélevé plus de dividendes que l'entreprise n'a généré de résultat ». Autrement dit, la société a rémunéré ses actionnaires à un niveau

supérieur à la rentabilité de l'entreprise. Ce que Philippe Petitcolin, syndicaliste CFE-CGC, membre de l'intersyndicale de Belfort, décrit comme « un comportement de joueur de poker : on flambe, on cache la vérité aux actionnaires en augmentant les dividendes, avec l'idée qu'on va se refaire. Mais les paris n'ont pas été gagnés ».

L'avenir industriel n'a manifestement pas fait partie des priorités de la multinationale ces dernières années. Entre 2008 et 2018, le groupe General Electric a consacré seulement 8 % de ses revenus en cash aux investissements, contre 21 % réservés à la rémunération des actionnaires. Les auteurs du rapport dressent un parallèle direct entre ces choix et la

situation sociale désastreuse à laquelle est aujourd'hui confronté le site de Belfort : « Depuis 2010, le groupe a remonté 1,3 milliard de dividendes, affaiblissant ainsi les capacités financières de l'entreprise. Le maintien dans l'entreprise d'une partie de ces réserves, issues de sa performance passée, lui aurait permis de faire face aux difficultés actuelles. » ■ É.G.

- ▷ GEEPF a dû contribuer à son niveau à la politique de versement de dividendes du groupe GE. Sa situation actuelle découle directement des choix d'optimisation réalisés au niveau du groupe.
- ▷ Depuis 2010, le groupe a remonté 1,3 milliard de dividendes, affaiblissant ainsi les capacités financières de l'entreprise. Le maintien dans l'entreprise d'une partie de ces réserves issues de sa performance passée lui aurait permis de faire face aux difficultés actuelles.
- ▷ Sur la période des informations à notre disposition, on note que le groupe a prélevé plus de dividendes que l'entreprise n'a généré de résultat.

LES TRÈS GÉNÉREUX DIVIDENDES. Les experts mettent en cause General Electric. Le groupe américain reverse de trop copieux dividendes, au grand dam de sa filiale française : 1,3 milliard depuis 2010. Un tel montant compromet l'activité de Belfort. Sans ces remontées d'argent, le site aurait pu « faire face aux difficultés actuelles ».

Événement

► *au sein d'un groupe, la société tête de groupe peut décider unilatéralement d'enrichir ou d'appauvrir une des sociétés de son groupe... en modifiant le prix des échanges entre elle et ses filiales ou entre ses filiales* » et que, « *lorsque cela arrive, le transfert des bénéfices en dehors de France entraîne souvent des conséquences négatives sur les rémunérations des salariés français et sur la pérennité de leurs emplois* ».

Patrick Hertzog / AFP



Toute l'astuce consiste, d'un côté, à maximiser les profits dans des lieux fiscaux cléments, comme la Suisse, et à les minimiser – voire à dégager des pertes – dans des filiales plus lourdement taxées, en France par exemple. Et, le cas échéant, de restructurer plus aisément les sites où les coûts du travail sont plus élevés.

Bizarries et royalties

Une pratique éprouvée à GE ? Justement, par la suite, les experts plongent dans les subtilités de la politique des prix de transfert retenue au sein de General Electric. La règle, élaborée dans un premier temps par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) puis transposée dans la loi française en décembre 2017, est simple : même entre branches d'une même entité, les transactions doivent se faire au prix du marché. Autrement dit, même en famille, les ventes se réalisent sans cadeau particulier, au bénéfice de l'un ou de l'autre.

Première surprise, les auteurs du rapport n'ont pu obtenir « aucune comptabilité analytique permettant de déterminer la juste application de cette politique au sein du groupe », ni « informations précises sur le suivi des flux des trois derniers exercices ». Une attitude qui a manifestement consterné les experts. « Au vu de

l'importance de ces flux pour GEEPF dans la formation des résultats, une telle carence est, de notre point de vue, incompréhensible », écrivent-ils. Dans ces circonstances, le rapport ne peut que remettre en question la sincérité de la stratégie de prix de transfert de General Electric France : « *Dans cette condition, nous sommes dans l'incapacité de valider que la politique définie par le groupe est bien appliquée et qu'elle n'est pas défavorable à GEEPF.* »

Les bizarreries les plus frappantes se focalisent sur des points techniques. En particulier, le paiement par General Electric France

de royalties pour utiliser la technologie de fabrication de turbines à gaz, un des domaines d'expertise de la branche française, interroge. Les règles en vigueur au sein du groupe américain veulent que la filiale française rémunère, chaque fois qu'elle fabrique un engin, la société Gas Turbine Controls, qui détient les brevets. Comme un symbole de l'opacité qui règne sur le sujet, il nous a été impossible de remonter avec certitude jusqu'au domicile fiscal de cette société, située à l'étranger. Si plusieurs cadres de l'entreprise assurent qu'elle est basée en Suisse, comme

LE 3 JUIN À BELFORT, les salariés manifestent contre le plan de licenciements, devant le siège de General Electric, où sont réunis Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, la direction du groupe et les représentants syndicaux.

► Lorsqu'il y a des prix de transfert au sein d'un Groupe, la société tête de Groupe peut décider unilatéralement d'enrichir ou d'appauvrir une des sociétés de son Groupe... en modifiant le prix des échanges entre elle et ses filiales ou entre ses filiales. Le plus souvent, l'enrichissement ou l'appauvrissement d'une entité a pour objectif la réduction des impôts du Groupe : les bénéfices sont déplacés vers le pays qui a le plus faible taux d'impôts.

► Lorsque cela arrive, le transfert des bénéfices en dehors de France entraîne souvent des conséquences négatives sur les rémunérations des salariés français et sur la pérennité de leurs emplois...

L'ASTUCE DES PRIX DE TRANSFERT. Les experts expliquent comment un groupe peut pénaliser une filiale au bénéfice d'une autre par le paiement de services, de brevets ou de marchandises vendus. En l'occurrence, ils relèvent l'importance de ce type de transaction pour General Electric France à Belfort. Une telle pratique écraserait les marges et avec elles les bénéfices du site franc-comtois en plein plan social.

La direction GEEPF applique les politiques de prix de transfert définies par le groupe GE. Les transactions importantes sont la résultante des transactions (i) avec Services pour les pièces de rechange et (ii) les achats avec les usines du groupe (incluant les usines ex Alstom). Un legal chart (un descriptif de chaque transaction) est disponible pour chaque contrat avec les parties prenantes en OTR. **Les transactions intragroupes sont donc importantes pour GEEPF et peuvent assurément influencer ses résultats. Pourtant, il n'y a pas de pilotage de cette composante importante du résultat au niveau de la direction de GEEPF: aucune information permettant de vérifier la juste application des prix de transfert (et donc la réalité des marges) ne semble exister.**



Avis SECAFI

- ▷ La documentation 2017 nous a été transmise le vendredi 21 juin 2019 à 19h43 après de multiples relances.
- ▷ Il n'a jamais été fait mention des documentations 2016 ou 2018.
- ▷ Ainsi, la Direction n'a pas pu nous donner d'informations précises sur le suivi des flux des 3 derniers exercices.
- ▷ La Direction n'assure pas de pilotage réel et global de ces différents flux et des profits afférents. Il n'y a pas de contrôle de la juste application des politiques au-delà de l'entreprise.
- ▷ Au vu de l'importance de ces flux pour GEEPF dans la formation des résultats, une telle carence est de notre point de vue incompréhensible.

LE RÈGNE DE L'OPACITÉ

General Electric n'a pas souhaité détailler sa politique de transactions financières au sein de ses filiales. Chose rare, les experts – d'ordinaire assez prudents – n'hésitent pas à qualifier d'"incompréhensible" ce manque d'information.

le centre opérationnel de GE depuis le rachat d'Alstom, les documents publics qui la concernent la logent plutôt aux Etats-Unis, dans l'Etat de New York. Seule certitude, la politique de prix de transfert pratiquée écorne sérieusement la rentabilité du site de Belfort. Alors que GE France a dû rogner ses marges de production pour rester compétitif, la politique de royalties est restée inchangée. Pour le dire plus simplement, Belfort tient très serrés ses prix mais pas ses sorties d'argent en direction de sa société mère. Pas étonnant, dans ces conditions, de voir ses comptes dégradés. Pour trois modèles, « les turbines engendrent un paiement de royalties supérieur à leurs marges », selon les rapporteurs. En 2018, les rentabilités globales après paiement des royalties ont d'ailleurs été négatives. Autrement dit, le site de Belfort perd de l'argent en produisant. Si les sommes en jeu demeurent relativement faibles à l'échelle de General Electric (19,4 millions d'euros en 2018), la stratégie en place grève le potentiel de la branche française.

« Plus on vend, plus on est déficitaire, constate Alexis Sesmat, adhérent du syndicat SUD. C'est une politique d'entreprise, OK, mais une politique qui avantage certaines entités par rapport à d'autres. » Dans les prévisions pour l'année 2019, les experts indiquent que les royalties prévues sur la turbine 9HA, produit phare du site de Belfort, s'élèveront à... 122 % de la marge. Difficile ainsi d'être compétitif ! Sollicité par Marianne, General Electric se défend de toutes irrégularités en ces termes : « Les transactions intersociétés de GE sont conformes à toutes les règles et réglementations internationales et nationales en vigueur. Elles sont bien documentées et régulièrement auditées par divers organismes, y compris les commissaires aux comptes et les autorités fiscales, en France et dans le monde entier. »

Accord bafoué

A force d'insister – et de menacer d'une action en justice –, les experts ont fini par obtenir de la direction certains documents comptables sur la politique de prix de transfert de General Electric, après la publication du rapport. Le hic, c'est que ceux-là détaillent les règles en vigueur au sein de la branche française... mais pas de ses partenaires étrangers. « Les règles actuelles laissent prospérer l'opacité », s'indigne le député Fabien Roussel. Les sanctions encourues par les entreprises qui rechignent à dévoiler ces informations à l'administration sont en tout cas presque négligeables. Selon la loi fiscale, une entreprise qui refuse de livrer ces éléments au fisc encourt une pénalité qui peut s'élever à 0,5 % du montant des transactions, au maximum. Pendant ce temps, le géant américain maintient sa volonté de supprimer de nombreux postes dans l'est de la France, quand bien même un accord passé avec le gouvernement français en novembre 2014 était censé engager GE à conserver pour une période de dix ans à Belfort les « quartiers généraux européens pour les activités turbines à gaz ». ■ É.G.

TROIS QUESTIONS A

FABIEN ROUSSEL

“Ils ont organisé la mise en déficit de GE Belfort”



Le 30 juillet 2019, Fabien Roussel, député du Nord et patron du Parti communiste, a adressé un signalement au parquet national financier (PNF) concernant les comptes de General Electric France. Auprès de “Marianne”, il revient sur les raisons qui l'ont poussé à saisir la justice.

Marianne : Comment en êtes-vous arrivé à saisir le PNF sur le cas des prix de transfert de General Electric ?

Fabien Roussel : J'ai été averti par des salariés de l'entreprise. La thématique des prix de transfert et du droit des marques est une thématique que je connais, qui favorise l'évasion fiscale et condamne irrémédiablement certains sites français à produire à perte. Starbucks et McDonald's font un peu la même chose : ils domicilent à l'étranger les sociétés qui détiennent les brevets, pour faire remonter de l'argent depuis les filiales. A la fin, les dirigeants prétendent : « Ça ne marche pas, on est obligé de fermer. » Dans le cas de General Electric, on voit bien qu'ils ont organisé la mise en déficit du site de Belfort pour justifier sa fermeture. Ça ne peut plus durer.

General Electric assure respecter scrupuleusement la réglementation en vigueur.

Le problème, c'est l'opacité, le secret des affaires. On n'a pas de vue complète sur leur politique de transactions entre filiales, on a des informations seulement sur ce qui se passe en France. Je considère que, sur ces sujets, les pouvoirs publics sont complices. Les règles sont incroyablement en retard sur les pratiques des grands groupes.

Que préconisez-vous pour assurer le respect de l'esprit de la loi ?

La transparence. Il faut que les grands groupes soient obligés de rendre publics leurs montages. Qu'ils puissent être évalués par les comités d'entreprise. Et puis, il faudrait interdire de délocaliser certains bénéficiaires dans les Etats qui sont des paradis fiscaux, comme la Suisse, les Pays-Bas, l'Irlande, le Luxembourg. ■ PROPOS RECUEILLIS PAR É.G.

Événement

VENTE ALSTOM-GE LE "TOUT-PARIS" S'EST PARTAGÉ 105 MILLIONS

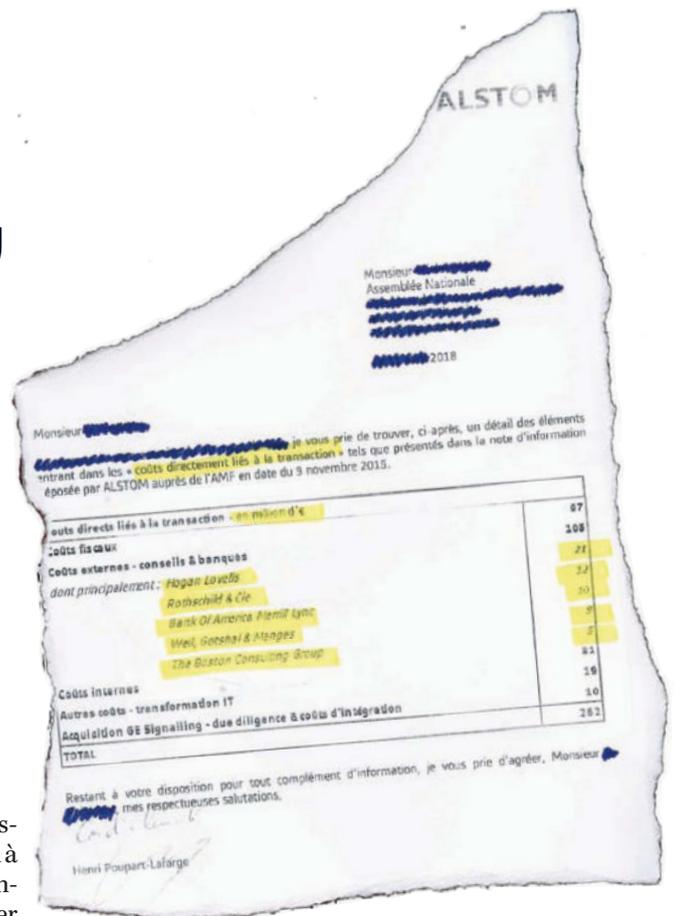
Une quinzaine de sociétés, conseils d'Alstom au moment du deal avec General Electric, ont empoché plus de 100 millions d'euros. De quoi regarder avec bienveillance cette cession d'un fleuron industriel tricolore. **PAR ÉTIENNE GIRARD**

La scène se déroule à l'Assemblée nationale, fin 2017, loin des caméras. Arnaud Montebourg livre aux députés de la commission d'enquête sur la vente d'Alstom, réunis à huis clos, son sentiment sur le deal entre le fleuron français et le géant américain General Electric. « *Tout Paris avait été loué* », lâche l'ancien ministre de l'Économie. Si cette opération a déstabilisé l'entreprise leader de la vente de turbines à gaz, au point qu'un plan menace aujourd'hui de supprimer près de 800 emplois à Belfort, une poignée d'intermédiaires ont bel et bien profité de cette vente pour décrocher le gros lot. Il découle de documents exclusifs auxquels Marianne a eu accès qu'une quinzaine de grandes entreprises, conseillères d'Alstom, se sont partagé la bagatelle... de 105 millions d'euros. Les chiffres ne concernent pas GE, mais Patrick Kron, l'ex-PDG d'Alstom, n'envisage pas qu'ils soient inférieurs. « *Etant donné le nombre d'avocats que nous avions face à nous, sauf à avoir très bien négocié avec eux, ils ont payé encore plus cher* », a-t-il déclaré devant la commission d'enquête, en avril 2018. Ces sommes-là ont, en tout cas, permis de s'attirer la bienveillance et la diligence d'une partie des réseaux de pouvoir parisiens.

Sur l'insistance de la commission d'enquête, Alstom s'est résolu à détailler ses dépenses liées à la transaction avec GE. Dans un courrier du 11 avril 2018 resté confidentiel, son PDG, Henri Poupert-Lafarge, livre le montant exact des « *coûts directement liés à la transaction* » avec GE. Ils s'élèvent à 262 millions d'euros, dont 97 de frais « *fiscaux* ». Restent 60 millions de coûts divers et, surtout, 105 millions d'euros de frais de « *conseils et banques* ».

Avocats et banquiers

Le premier prestataire d'Alstom dans ce dossier est un cabinet d'avocats américano-britannique, Hogan Lovells qui touche 21 millions d'euros. Les banquiers suivent de près, puisque le deuxième bénéficiaire se nomme Rothschild qui empoche 12 millions d'euros, tandis que Bank Of America en a obtenu 10. Cette dernière se signalera en embauchant en juillet 2014, soit en pleines négociations, David Azéma, directeur général de l'Agence des participations de l'État, chargée d'étudier l'entrée de la puissance publique au capital... d'Alstom. Le cabinet de droit des affaires Weil, Gotshal et Manges (9 millions) et les consultants du Boston Consulting Group (5 millions) complètent ce top 5 des plus gros bénéficiaires.



DANS CE COURRIER RESTÉ CONFIDENTIEL, Alstom détaille, à la demande de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, les frais afférant à la transaction avec General Electric.

A noter que d'autres entreprises, dont le profit n'est pas détaillé dans ce courrier, ont participé aux négociations. Dans une précédente missive, datée du 12 février 2018, à laquelle nous avons eu accès, Alstom cite ainsi les toujours influents DGM et Publicis, dans la catégorie « *structures de lobbying et de communication* ». Du côté de GE « *on comptait trois banques conseils (Lazard, Crédit suisse et Bank Of America), l'agence de communication Havas et de nombreux cabinets d'avocats* », apprend-on dans le rapport de la commission d'enquête. Le président de cette dernière, Olivier Marleix (LR), a saisi le parquet national financier (PNF) en juillet dernier. Le député a remarqué que l'on « *peut retrouver dans la liste des donateurs ou des organisateurs de dîners de levée de fonds [pour En marche] des personnes qui auraient été intéressées* » à la vente d'Alstom. Il estime, dans sa lettre de signalement, que, « *s'il était vérifié, un tel système pourrait être interprété comme un pacte de corruption* ». D'après nos informations, cinq associés de chez Rothschild figurent parmi les premiers donateurs d'En marche. ■

LA BELLE VIE DES FOSSOYEURS D'ALSTOM

Pour eux, pas de menace de licenciement. Ils ont participé à l'affaire Alstom-General Electric mais ont continué leur route sur le long fleuve tranquille des conseils d'administration, fonds d'investissement et directions industrielles. Trois histoires... pleines d'intérêts. **PAR ÉTIENNE CAMPION**

C'est une affaire sans fin. Une pièce de théâtre même, plus proche du drame que de la comédie. Pourtant, certains premiers rôles encore méconnus du grand public s'en sortent très bien. Dans cette histoire faite de désastres industriels, il pleut aussi des bonus, des jetons de présence et des logiques d'influence. On a entendu quelques fois leurs noms, mais seuls les initiés connaissent la vérité de leurs personnages. Pourtant, s'intéresser à leurs parcours permet d'entrevoir un système basé sur la rentabilité des comportements favorables aux intérêts de General Electric, au détriment d'Alstom et des emplois, bien sûr.

PATRICK KRON, LE VENDEUR À LA DÉCOUPE

Patrick Kron est PDG d'Alstom de 2003 à 2016. C'est en 2014 qu'il opère la vente de la division énergie à General Electric dans le dos d'Arnaud Montebourg, après lui avoir promis l'inverse quelques mois plus tôt. Une découpe profitable pour

UNE RETRAITE CHAPEAU de 10 millions d'euros, un bonus de 4 millions et un salaire de 6,6 millions pour Patrick Kron au moment où il a quitté Alstom.

ses propres finances : en 2015, il empoche 6 609 912 € en tant que PDG d'Alstom et atteint la deuxième position au classement des patrons français les mieux payés. Puis il quitte Alstom en janvier 2016 avec un bonus de 4 millions d'euros et une retraite chapeau de 10 millions. Contacté par *Marianne*, il assume aujourd'hui ces montants : « *Tous les éléments ont été rendus*

publics dans le plus grand détail. » Des bonus rendus publics sont-ils pour autant légitimes ?

Kron ouvre alors sa société de conseil, PKC&I, dès son départ, en janvier 2016... et siège aux conseils d'administration de cinq grands groupes (Bouygues, Segula Technologies, Sanofi, Lafarge, Elval Halcor) avec de faramineux jetons de présence à la clé. Rien que >



Christophe Petit Tesson / MaxPPP

Événement

► pour l'année 2018 : au moins 650 000 €, selon nos calculs. Sans compter sa rémunération en tant que président du groupe Imerys depuis juin dernier : 250 000 €. Si les compétences de Patrick Kron lui permettent d'être expert dans des secteurs aussi variés, ces nominations soulèvent des interrogations. En cause : un plaider-coupable auprès de la justice américaine portant sur 75 millions de dollars de pots-de-vin qu'aurait versés Alstom en 2004 lorsqu'il en est le PDG. General Electric aurait ainsi pu racheter Alstom Energie en 2014, quand la justice américaine maintenait la pression sur le groupe français pour permettre la vente. Des faits de corruption pour lesquels Patrick Kron n'a à souffrir d'aucunes poursuites en France, bien qu'Anticor ait déposé plainte contre X le 17 juillet 2019 pour enjoindre à la justice d'enquêter.

Déloyauté et trahison

Interrogé par *Marianne*, Patrick Kron se défait de la responsabilité de ce plaider-coupable en expliquant que ce ne sont « *que deux filiales américaine et russe qui ont reconnu de tels faits* », bien que « *la maison mère [ait] pour sa part admis que ses systèmes de contrôle n'avaient pas permis d'éviter ces faits dans un nombre limité de cas* ». Frédéric Pierucci, l'ancien cadre d'Alstom passé par la case prison outre-Atlantique à cause de ces pots-de-vin, ne se fie pas à cette version des faits : « *Il joue sur les mots et fait dans le jusqu'au-boutisme. Il suffit de lire la déclaration du plaider-coupable d'Alstom de l'époque.* » L'ancien ministre Arnaud Montebourg, qui s'est frontalement opposé à Kron au moment de la vente, affirmait récemment sur Thinkerview : « *Kron se moquait de notre stratégie, pendant qu'il vendait Alstom aux Américains. Ça, c'est un acte de déloyauté et de trahison. [...] Si j'étais président de la République, je lui retirerais sa Légion d'honneur.* » Interrogé par *Marianne*, Patrick Kron répond à Arnaud Montebourg : « *Je n'ai pas répondu aux provocations de*

M. Montebourg et je ne vais pas commencer aujourd'hui. Il était informé des difficultés d'Alstom puisqu'il avait fait faire une étude sur ce sujet par un cabinet spécialisé. » Pour Arnaud Montebourg, « *Patrick Kron a préféré son intérêt personnel à celui de la nation. Alstom n'était pas en danger et se portait bien. Nous l'aurions en plus aidé face à la justice américaine.* »

CLARA GAYMARD, L'AMIE AMÉRICAINE

A partir de 2016, Patrick Kron croise une dénommée Clara Gaymard au conseil d'administration de Bouygues. L'ancien PDG d'Alstom et l'ancienne directrice de General Electric France siègent au même conseil, alors qu'ils négociaient en coulisse la vente d'Alstom Energie quelques mois plus tôt. C'est d'ailleurs Clara Gaymard qui, en 2015, s'engage à ce que la vente pour laquelle elle mobilise son carnet d'adresses en ouvrant les portes de l'administration française au groupe américain se traduise par la création de « *1 000 emplois nets en France* »,

PENDANT LA PRÉSIDENTE de Clara Gaymard, le plan de licenciements "a été différé pour préserver l'image de General Electric le temps d'absorber Alstom", précise un de ses anciens collaborateurs.

précisément le chiffre... des suppressions d'emplois actuelles. « *J'ai quitté GE en janvier 2016, je n'ai pas d'informations sur votre question* », explique-t-elle à *Marianne*. Pourtant, un de ses anciens collaborateurs confie : « *Le plan de licenciements actuel était un projet récurrent sous sa présidence, avant même le rachat d'Alstom. Mais celui-là a été différé pour préserver l'image de General Electric le temps d'absorber Alstom.* » A peine démissionnaire, Clara Gaymard change de voie et prend la direction du fonds Raise Capital... bien aidé par Bouygues, investisseur à hauteur d'une quinzaine de millions d'euros. Bouygues, qui a empoché 1 milliard d'euros de dividendes lors de la vente à General Electric, où officiait à l'époque... Clara Gaymard. Laquelle distille aujourd'hui ses conseils avisés à des grands noms du CAC 40, comme Danone, Veolia, LVMH et... Bouygues.

Mais remontons à 2003. Clara Gaymard officie à l'époque comme ambassadrice déléguée aux investissements internationaux, chargée, pour résumer, de promouvoir les investissements en France. Etrange que de promouvoir à l'international les actifs français avant de se



Lionel Védram / L'Est républicain / MaxPPP



retrouver à la direction d'un groupe qui cherche à en racheter... C'est en tout cas depuis ce poste clé qu'elle rencontre Ferdinando Beccalli-Falco, président de General Electric International... qui la recrute pour diriger General Electric France. Elle précise à Marianne : « Ferdinando Beccalli-Falco était à l'époque le patron de GE International. Je l'ai rencontré à la World Investment Conference qui se tenait à La Baule en juin 2005. Je l'ai revu en mai 2006, quand il m'a proposé de rejoindre General Electric pour diriger la France. Je le connaissais très peu. Nous avons eu plusieurs entretiens avant de finaliser ma venue en septembre 2006. » Une belle façon de rentabiliser sa position dans la haute administration française, pour pantoufler dans un secteur qu'elle ne maîtrise pas vraiment. Clara Gaymard devient ensuite membre de la Commission trilatérale, dans laquelle siège aussi Ferdinando Beccalli-Falco, qui l'a

1 050 EMPLOIS SUPPRIMÉS en avril, un mois après l'arrivée à la direction générale de General Electric de Hugh Bailey, qui conseillait un certain Emmanuel Macron, ministre de l'Economie au moment de la vente d'Alstom.

recrutée, puis présidente de l'American Chamber Of Commerce In France depuis 2014 et membre du conseil d'administration de la French-American Foundation. Gaymard revendique aujourd'hui un engagement de philanthropie chrétienne, à la tête du Mouvement pour une économie bienveillante. « J'espère que dans sa grande philanthropie chrétienne Mme Gaymard pensera à investir à Belfort, les 1 000 licenciés qu'elle a laissés derrière elle ne sont pas près de l'oublier », conclut Olivier Marleix, le député LR dont la plainte évoquant un « pacte de corruption » dans la vente d'Alstom a été déposée auprès du parquet national financier (PNF).

HUGH BAILEY, L'ÉNIGMATIQUE ENTREMETTEUR

Son nom apparaît en avril dernier, lorsqu'il est nommé à la direction de General Electric France... un mois avant que le groupe n'annonce un plan social supprimant 1 050 emplois à Belfort. Sa nomination fait alors polémique : en 2014, au moment de la vente d'Alstom Power, Hugh Bailey officiait comme conseiller à Bercy auprès du ministre de l'époque, un certain Emmanuel Macron. Mais les choses se corsent en septembre 2019 quand le PNF ouvre une enquête pour « prise illégale d'intérêts » contre lui. En cause : sa présence au poste de « conseiller en charge des restructurations et des financements export » lorsqu'une aide de 70,3 millions d'euros est accordée à General Electric, en 2016.

MME GAYMARD PREND LA DIRECTION D'UN FONDS, RAISE CAPITAL, AIDÉ PAR BOUYGUES, QUI A EMPOCHÉ 1 MILLIARD LORS DE LA VENTE À GE, OÙ OFFICIAIT... CLARA GAYMARD.

Pour se disculper de tout renvoi d'ascenseur, Bailey a une parade : une autorisation de la Commission de déontologie de la fonction publique en novembre 2017 pour pouvoir pantoufler. Mais Marianne a interrogé Roland Peylet, le président de la commission en question. Catégorique, il affirme : « Hugh Bailey ne nous a jamais mis au courant de cette aide d'Etat de 70,3 millions d'euros. Nous avons seulement eu une attestation d'Emmanuel Lacresse, directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Economie de l'époque, Emmanuel Macron, nous indiquant que Hugh Bailey ne s'était pas occupé des affaires concernant General Electric. Nous ne nous fondons que sur ces déclarations et n'avons aucun moyen d'enquête. Si on nous cache des choses, nous ne pouvons pas les voir, et il ne faut pas donner à notre commission une portée qu'elle ne peut avoir : nous ne sommes pas une garantie. » Voilà qui compromet sérieusement la défense de Hugh Bailey, heureux de s'abriter derrière un avis de la commission de déontologie, qui a par ailleurs rendu son avis le 16 novembre 2017... alors que Hugh Bailey entrait à GE deux semaines plus tôt. « La nomination de M. Bailey chez GE France a été autorisée par la commission de déontologie de la fonction publique », insiste GE auprès de Marianne.

Autre détail troublant : pour préparer son passage dans le privé, Bailey demande à intégrer le corps des administrateurs civils et y parvient à la faveur d'un décret présidentiel en novembre 2017. A priori rien d'anormal. Sauf que Bailey avait le statut d'officier militaire, et que cette nomination lui a permis d'éviter de passer devant la commission de déontologie des militaires... réputée plus sourcilieuse que la Commission de déontologie de la fonction publique. D'aucuns y verront une astuce comme une autre, d'autres une vraie forfaiture. Un signe de la « corruption culturelle de la haute administration française », ajoute même Delphine Batho, à l'origine de la saisine du PNF pour cet autre volet de l'affaire. ■ É.C.